



Envoyé en préfecture le 09/02/2023  
Reçu en préfecture le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023   
ID : 060-216005777-20230207-DEL20230206-DE

## Conseil Municipal

Séance du 07 février 2023

## Rapport d'Orientations Budgétaires

## Sommaire

1	Le contexte économique et social .....	4
1.1	La zone euro .....	4
1.2	La France.....	4
1.3	La Région Hauts de France .....	4
1.4	L'Oise .....	4
2	Le contexte financier général .....	4
2.1	Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023 .....	5
2.2	La suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales.....	7
2.3	Les dotations de péréquation horizontale .....	7
2.4	Les transferts de compétences entre communes et intercommunalités .....	7
3	Contexte de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) .....	7
4	Les règles de l'équilibre budgétaire.....	10
5	Le panorama des services rendus en 2022.....	10
6	La situation financière de la ville de Saint Leu d'Esserent à fin 2022.....	11
6.1	Le détail par section.....	11
6.2	Les applications du contexte financier à notre commune .....	14
7	Les orientations politiques pour 2023.....	15

## Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 août 2015, l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Ce débat est précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

L'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations budgétaires et financières doivent faire l'objet d'une publication, d'une mise en ligne, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

## 1 Le contexte économique et social

### 1.1 La zone euro

- En comparaison avec le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières a augmenté de 2,3%
- Le taux de chômage était de 7,1 % en novembre 2021, il est de 6,5 % en novembre 2022
- L'inflation affichait un taux annuel de + 5 % en décembre 2021, elle est de + 9,2 % en décembre 2022.

### 1.2 La France

- La croissance du PIB passe de + 7% en 2021 (avec le fort soutien impulsé par le plan de relance) à une estimation de + 2,6 % en 2022 portée par la résistance de la demande et un rebond du secteur des services.
- Le taux de chômage était de 8,1 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, il est à 7,3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.
- L'inflation était de + 2.9 % en moyenne annuelle en 2021, elle est estimée à +6 % en 2022 avec un taux à 7,1% en novembre.
- Le déficit public est estimé à environ 5 % du PIB pour 2022 alors qu'il était de 6,4 % en 2021 (au-dessus du seuil de 3% fixé par la procédure européenne de déficit excessif).

### 1.3 La Région Hauts de France

- Concernant le nombre de création d'entreprises, la Région enregistre un taux de - 2,9 % sur un an (septembre 2021- septembre 2022) avec un taux de + 0.7 % pour le département de l'Oise, supérieur au taux national qui est de -0,5 %. Parallèlement le taux de défaillances d'entreprises sur la Région est de + 74 % (3<sup>ème</sup> trimestre 2021 - 3<sup>ème</sup> trimestre 2022) alors qu'il est de + 48.5% pour l'Oise.
- Le taux de chômage passe de 9,7 % à 8,9 % sur un an (3<sup>ème</sup> trimestre 2021 / 3<sup>ème</sup> trimestre 2022). Et de 8,1 % à 7,5 % pour l'Oise.
- Une hausse du nombre d'emplois est observée sur un an (+ 23 000 emplois entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 et 3<sup>ème</sup> trimestre 2022) ce qui correspond à une hausse globale de 1,1 % sur un an. Avec la répartition suivante par secteur d'activité : agriculture (+ 1%), industrie (+ 1,1%), construction (+ 0,7%), tertiaire non marchand (- 0,1%) et tertiaire marchand (+ 2%).

### 1.4 L'Oise

Pour notre département, il est constaté une baisse du taux de chômage, notamment dans le sud de l'Oise (source Pôle Emploi).

Le nombre d'emplois créés est de 1300 sur les 23000 créés dans la région.

Nos entreprises semblent mieux résister à la crise qu'au niveau régional avec un taux de création positif et un taux de défaillance moins important.

## 2 Le contexte financier général

Après la crise sanitaire des années 2020 et 2021, la guerre en Ukraine a engendré une crise énergétique et économique liée principalement à la dépendance aux hydrocarbures russes.

L'inflation de 2021 aux Etats Unis a eu des répercussions entre autres sur les pays européens via les banques centrales. L'invasion en Ukraine n'a fait qu'accentuer un processus déjà engagé.

Les surcoûts énergétiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont inquiétants pour le bon fonctionnement des entreprises ainsi que pour les particuliers. Les collectivités ne sont pas épargnées. Pour notre commune, les surcoûts estimés par le Syndicat d'Energie de l'Oise sont d'une majoration par rapport aux dépenses

de l'année 2022 par 1,5 pour l'électricité et par 3 pour le gaz. Ce qui représente environ 300 € de plus à prévoir cette année.

Pour chacune des catégories de consommateurs d'énergie, des mesures de prise en charge sont mises en place pour les plus défavorisés. Une réflexion est également menée afin de se donner les moyens de mieux encadrer les tarifs (commandes mutualisées, nationalisation)

Ces majorations engendrent nécessairement une répercussion sur le coût des produits et services pouvant être acquis par la collectivité et par conséquent vraisemblablement accompagnée d'une poursuite de la hausse de l'inflation générale (qui pourrait être à nouveau relayée par une hausse du point d'indice des fonctionnaires).

## 2.1 Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023

### a) Fiscalité locale

Les mesures adoptées dans la Loi de Finances pour 2023 ont été promulguée le 30 décembre 2022 au Journal officiel.

Tout d'abord, la **suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. Ce point concerne plus particulièrement l'ACSO qui a récupéré cette cotisation des entreprises mais aussi les entreprises entre autres de la commune, qui verront disparaître cette cotisation.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la **revalorisation forfaitaire des bases fiscales** avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH (mesuré à 6 % en 2022).

Concernant l'**actualisation des valeurs locatives**, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une **extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**.

Enfin, le **partage de la taxe d'aménagement avec les intercommunalités** redevient, quant à lui, facultatif. L'ACSO a renvoyé ce point à un débat plus large en 2023 sur un « pacte fiscal ».

### b) Dotations de l'Etat

#### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans égrèter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

L'Etat garantit ainsi une augmentation de DGF du bloc communal pour le porter à 27 milliards d'euros. Cependant les mécanismes de péréquation font que les communes les plus aisées fiscalement voient une diminution de leur DGF. Cette dernière est composée de :

- La Dotation Forfaitaire (DF) pour toutes les communes
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les communes rurales
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour les communes urbaines

L'évolution des enveloppes des trois dernières dotations du tableau (DNP, DSR, DSU) est chaque année financée en partie par un prélèvement sur la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement (égrètement de la Dotation forfaitaire).

## Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait être remplacé par un indicateur de superficie pondéré par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR. La commune n'est pas éligible à la DSR cible.

## Le Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC)

Concernant le **FPIC**, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mis en place sur quatre années.

### c) Aides

#### Le filet de sécurité

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques. L'estimation effectuée en interne et par notre prestataire financier indique que la commune n'est pas éligible à cette aide.

#### L'amortisseur électricité

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh. Fin 2022, aucun contrat communal n'était à ce tarif.

#### Le fonds vert

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » est mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

## La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La DSIL est inscrite depuis 2018 dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) en son article L 2334-42. Elle est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre. Elle est ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le préfet.

La DSIL s'articule et se coordonne avec les Contrats de relance et de transition énergétique (CRTE), dans une logique globale de stratégie territoriale. Elle constitue l'un des concours financiers de l'État qui

formalisent les CRTE. Toute demande doit donc faire l'objet d'une inscription préalable au niveau de l'ACSO.

Pour l'année 2023, la DSIL est composée d'une enveloppe unique déléguée aux préfets en début d'année. Elle est mobilisée pour soutenir notamment les projets qui concourent à la réduction de l'empreinte énergétique sur l'environnement, au développement écologique et à la qualité du cadre de vie dans les territoires, au développement de la mobilité douce.

## **2.2 La suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales**

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

Les collectivités conservent les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- Les communes perçoivent la part de taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation ;
- Pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

## **2.3 Les dotations de péréquation horizontale**

Le FPIC (Fond de Péréquation InterCommunal) est maintenu à son niveau 2022 (1 Milliard d'euros). Il est géré au niveau des intercommunalités soit sur le principe de droit commun (en fonction d'un nouvel indicateur, le potentiel financier agrégé) ou avec des règles propres définies par l'intercommunalité dans un cadre réglementaire. Cependant les indicateurs financiers (effort fiscal, potentiel financier) contribuant à son calcul sont modifiés et il est difficile d'appréhender l'impact financier à ce stade.

## **2.4 Les transferts de compétences entre communes et intercommunalités**

Les compétences transférées aux intercommunalités font en parallèle l'objet de transferts de charges qui se traduisent par des diminutions de l'Attribution de Compensation suite à des évaluations effectuées par une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), organe de l'intercommunalité composé des représentants des communes membres. L'attribution de compensation étant la somme versée par l'intercommunalité qui compense globalement la perte des recettes transférées des communes vers l'intercommunalité moins les charges transférées. Il n'y a pas eu de transfert de compétences au profit de l'ACSO en 2022.

# **3 Contexte de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)**

## **Accélérer la transition énergétique et écologique**

2023 verra ainsi l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les objectifs tendent à diminuer de manière importante les rejets de gaz à effet de serre du territoire et à réduire son empreinte carbone.

La reprise de l'étude d'adjonction d'un méthaniseur sur les installations de la STEP de Montataire permettrait de capter et d'injecter le gaz que cet équipement produit dans le réseau de distribution.

De même, les modalités de collecte et de valorisation des biodéchets, rendues obligatoires pour 2024 (loi AGEC Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), seront étudiées et soumises aux élus pour une mise en œuvre dans les temps impartis.

Face à un état des lieux préoccupant du tri sur le territoire, un important travail de sensibilisation des habitants est à engager. Plus largement, une étude sera menée sur la création d'une police environnementale afin de réduire les incivilités dans les espaces naturels des petites communes de l'ACSO.

Des réflexions et travaux sont également en cours pour limiter l'impact des déplacements en développant les mobilités alternatives et en favorisant l'évolution des sources d'énergie pour les véhicules. L'agglomération renouvèlera sa flotte automobile par des véhicules électriques ou à très faible émission. Une benne à ordures électriques fera en 2023 ses premières tournées.

La transition énergétique passe également par la poursuite du soutien à l'amélioration du patrimoine bâti ancien au travers du programme d'actions de l'OPAH intercommunale et du Fonds Air-Bois.

Enfin, sont relancés les travaux relatifs à la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial, interrogeant les pratiques de production de nos agriculteurs, celles de la restauration collective, celles des circuits d'approvisionnement aux fins de réduire le gaspillage, de valoriser les produits locaux et les circuits courts.

### **Résilience du territoire**

La reconversion des friches industrielles est des grandes priorités pour accueillir de nouvelles activités économiques mais aussi pour repenser la « ville sur la ville » dans une logique de sobriété foncière d'ici 2030 (Loi climat et résilience/ZAN).

La démolition du lycée Gournay à Creil qui s'est achevée en 2022 rend possible le lancement du projet de « campus de la formation » et la poursuite de la mutation du quartier dans le cadre du projet urbain Gare Cœur d'Agglo

Deux autres friches, « Rocamat » à Saint Vaast les Mélo, « la Sucrierie » à Saint Leu d'Esserent, mobiliseront en 2023 les services et moyens de l'ACSO, en lien avec les maires des communes, pour accélérer leur reconversion.

Les sites des anciennes entreprises GOSS-Marinoni à Montataire seront entièrement démolis et dépollués en 2023.

L'aménagement du port fluvial au sein du nouveau quartier de l'Ec'eau Port sera en grande partie finalisé en 2023. L'ACSO financera et gèrera directement à partir de 2023 les équipements portuaires qui relèvent de sa compétence et devra également se prononcer quant au mode de gestion retenu pour l'exploitation de l'équipement.

### **Vers un habitat de qualité, pour tous**

L'ACSO se prononcera en 2023 sur les orientations et priorités du nouveau PLH qui vise à assurer l'équilibre social de l'habitat (offre de logements plus attractive et diversifiée, production de 2000 logements et un soutien important au parc privé ancien).

Le service de l'Habitat évoluera vers une direction de l'Habitat. Dans ce cadre, un service sera entièrement dédié à la lutte contre l'Habitat indigne et contre les marchands de sommeil, et prendra la forme dans un premier temps d'un « service commun » entre l'ACSO et la ville de Creil. Deux autres communes ont manifesté un intérêt pour rejoindre par la suite ce nouveau service mutualisé.

### **Développement économique et emplois, moteurs de la transformation du territoire**

Les aides à l'immobilier dédiées aux commerces et aux TPE/PME seront renouvelées à hauteur de 200 K€.

Une étude de faisabilité pour la création d'une école de production sera menée sur les territoires. L'ACSO répondra à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Rebond Industriel ». Des ateliers d'information seront organisés pour sensibiliser les industriels aux méthodes alternatives de recrutement et sur l'accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïque en autoconsommation.

La confirmation de l'implantation à Villers Saint Paul d'une unité de l'usine Chemours, spécialisée dans la fabrication de membranes nécessaires à la production de l'hydrogène vert est une bonne nouvelle pour l'emploi local avec un accompagnement important de l'ACSO tant du point de vue de l'accueil des salariés (logements, écoles..), de l'instruction des autorisations d'urbanisme, que des infrastructures de réseaux à créer.

### **Valoriser les ressources humaines du territoire**

Les pass numériques devront se déployer davantage dans toutes les communes. L'accès à des formations de jeunes demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires afin de lutter contre la fracture numérique reste en effet un enjeu fort.

Les actions déployées les années précédentes en faveur de l'emploi et de la formation de la population locale seront reconduites : soutien renouvelé à la MLVO, Forum de l'emploi, de la plateforme Proch'Emploi et site Job Sud Oise.

### **Répondre aux besoins de mobilités**

Gare Cœur d'Agglo représente un levier pour l'attractivité de tout le territoire. S'appuyant sur la mise en service du barreau ferroviaire qui conjuguera le TGV Amiens-Creil-Roissy et le TER Roissy-Amiens-Saint Quentin, le projet d'aménagement du pôle gare poursuit l'objectif de faire émerger un quartier central entre Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire.

Dans le domaine des transports, la priorité visera à conforter les améliorations du nouveau réseau de bus mis en place en septembre 2021, notamment sur la question des temps de parcours des lignes les plus fréquentées aux heures de pointe.

En matière de voirie intercommunale, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement visant à la rénovation complète sur le mandat se poursuit.

Après une phase d'étude technique, foncière et de maîtrise d'œuvre, le projet de création d'une nouvelle voie douce sur berges, reliant Creil (la Gare, le port fluvial) au centre de ville de St Leu d'Esserent puis à sa base de loisirs, sera soumis à validation dans le cadre de ce budget afin d'engager les premières tranches de travaux fin 2023.

Les études sollicitées auprès du SMVB pour reprendre la voirie et voies sur berges quai d'amont permettront d'arrêter un projet en 2023 de requalification pour redonner son attractivité à ce secteur.

### **Une solidarité indispensable**

« Carrefour de femmes », nouveau projet porte l'ambition de créer un lieu ressources unique. Ce projet complète les actions déjà engagées notamment dans le domaine de la lutte contre les violences intrafamiliales. Ce lieu ouvrira ses portes en septembre 2023.

Le fonds de concours est de plus en plus sollicité par les communes de moins 5000 habitants. Sa reconduction en 2023 au même niveau s'impose.

### **Vie du territoire, sport, culture, tourisme.**

Depuis fin 2019, l'ACSO est labellisée « terre de jeux 2024 » et depuis l'automne 2020 « Centre de Préparation aux Jeux » pour le futur dojo du stade Marie Curie qui sera livré à l'été 2023. Une délégation cubaine de judokas devrait commencer sa préparation au 1er trimestre 2023.

Dans le domaine de la Culture, il est proposé que l'ACSO poursuive ses événements fédérateurs : Usimages, Mosaik, Festival des clochers, les Escaliers... La présence artistique durant le temps scolaire et péri-scolaire (résidence artistes) sera pérennisée à l'ensemble des 11 communes grâce à un nouveau Contrat Local d'Enseignement Artistique (CLEA) établi avec la DRAC des Hauts de France.

Dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques/bibliothèques (circulation des œuvres et des actions entre les 11 communes), un Contrat Territoire Lecture pour une durée de 3 ans est proposé avec la DRAC.

## 4 Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

## 5 Le panorama des services rendus en 2022

La collectivité compte 11 pôles d'activité qui assurent le fonctionnement des services. Afin de mieux apprécier de manière quantitative et qualitative le panel de services rendus par la collectivité, chaque service a fait une synthèse de son action en 2022 que vous retrouverez dans un document annexé au présent rapport.

## 6 La situation financière de la ville de Saint Leu d'Esserent à fin 2022

### 6.1 Le détail par section

#### a) Les dépenses courantes de fonctionnement (6 429 k€)

CHAPITRES DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Différence (2022-2021) réalisé	%
011 charges à caractère général	1 718 279 €	1 759 792 €	1 779 588 €	19 796 €	1,1%
012 charges de personnel et frais assimilés	3 817 947 €	3 992 702 €	4 105 554 €	112 852 €	2,8%
014 atténuations de produits (FPIC, AC)	246 236 €	- €	- €	- €	
65 autres charges de gestion courante	541 339 €	567 634 €	544 226 €	- 23 409 €	-4,1%
<b>Total dépenses courantes de fonctionnement</b>	<b>6 323 801 €</b>	<b>6 320 129 €</b>	<b>6 429 367 €</b>	<b>109 239 €</b>	<b>1,7%</b>
66 charges financières	113 711 €	105 367 €	99 698 €	- 5 669 €	-5,4%
67 charges exceptionnelles	14 434 €	8 367 €	65 101 €	56 734 €	678,1%
68 dotations aux amortissements et aux provisions		3 100 €	320 €	- 2 780 €	-89,7%
042 (dotation aux amortissements + sorties de biens)	726 666 €	885 796 €	1 236 601 €	350 805 €	39,6%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 178 612 €</b>	<b>7 322 759 €</b>	<b>7 831 087 €</b>	<b>508 328 €</b>	<b>6,9%</b>
<b>Dont FPIC</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

Des explications sur les différences majeures de réalisations par chapitre entre 2021 et 2022 :

Les charges générales (chapitre 011) sont en augmentation de 20 k€ (soit +1,1 %) principalement due à une sous-estimation de la majoration des coûts de l'énergie.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont conformes au budget prévisionnel 2022 (taux de réalisation de 99,4%) en étant supérieures de 112 k€ (soit +2,8%) par rapport au réalisé de 2021. Et cela principalement en raison de la revalorisation indiciaire.

Au chapitre 65, il y a une diminution de 23 k€ due notamment à une diminution de la cotisation FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, hausse du nombre d'agents reconnus), à la baisse des frais de scolarité versés ainsi que pour l'arrêt du rattrapage de la cotisation retraite des élus au FONPEL pour les élus ayant souhaité cotiser.

Les dépenses réalisées sont de plus en plus proches des dépenses prévues, ce qui laisse de moins en moins de marge pour de potentielles réductions budgétaires. A l'avenir, si le souhait était de baisser, il faudrait diminuer des services

#### b) Les recettes courantes de fonctionnement (7 410 k€) ont augmenté en 2022 de 241 k€ soit + 3,4% par rapport à 2021.

CHAPITRES RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Différence (2022-2021) réalisé	%
013 atténuations de charges (U)	160 526 €	182 734 €	179 727 €	- 3 007 €	-1,6%
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	177 381 €	235 904 €	267 380 €	31 475 €	13,3%
73 impôts et taxes	5 487 560 €	5 313 091 €	5 558 447 €	245 356 €	4,6%
74 dotations, subventions et participations	998 602 €	1 363 163 €	1 356 931 €	- 6 232 €	-0,5%
75 autres produits de gestion courante	27 723 €	73 633 €	47 629 €	- 26 003 €	-35,3%
<b>Total recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>6 851 792 €</b>	<b>7 168 524 €</b>	<b>7 410 113 €</b>	<b>241 589 €</b>	<b>3,4%</b>
76 produits financiers	458 €	343 €	230 €	- 113 €	-32,9%
77 produits exceptionnels	13 135 €	115 599 €	357 891 €	242 292 €	209,6%
042 opérations d'ordre de transfert entre section	4 081 €	26 540 €	17 145 €	- 9 395 €	-35,4%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 869 466 €</b>	<b>7 311 007 €</b>	<b>7 785 380 €</b>	<b>474 373 €</b>	<b>6,5%</b>
<b>Dont FPIC</b>	<b>71 245 €</b>	<b>74 024 €</b>	<b>74 061 €</b>	<b>37 €</b>	<b>0,0%</b>

Cette augmentation provient principalement :

- Au chapitre 70 : augmentation des tarifs à l'enfance à compter de septembre (+ 31 k€)
- Au chapitre 73 :
  - o Augmentation des impôts directs locaux (+196 k€)
  - o Augmentation due à la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 35 k€)

- Augmentation taxe additionnelle aux droits de mutation de la propriété (+14 k€)
- Au chapitre 74 :
  - Diminution de la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (-56 k€)
  - Diminution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : -17 k€
  - Augmentation des prestations versées par la CAF (+36 k€)
  - Augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+28 k€)
- Au chapitre 75 :
  - Diminution due à des remboursements de dégrèvements en 2021 de taxes foncières de 2016 à 2021 suite à un travail réalisé par un cabinet expert (-35 k€)
  - Augmentation des revenus des immeubles (+9 k€)
- Au chapitre 77 (+242 k€) :
  - Essentiellement due aux écritures des cessions, notamment la vente du presbytère

### c) Les taxes locales

La collectivité a choisi d'augmenter les taux des taxes foncières de 2022 de 2 points conformément aux orientations budgétaires 2022.

	taux 2021	taux 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produit correspondant 2022
Taxe foncière bâti (taux communale)	13,26	15,26	5 446 000	831 060
Taxe foncière bâti compensation (taux départemental)		21,54	5 446 000	1 173 068
Taxe foncière non bâti	70,57	72,57	69 700	50 581
				2 054 709

### d) La marge d'autofinancement

Autofinancement réalisé en Kilos Euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sans charges et produits financiers et exceptionnels (66,67,68,76,77)	1789	1417	1095	528	848	981
Avec charges et produits financiers et exceptionnels	1710	1406	1151	413	848	1174

L'autofinancement correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, il s'établit à 1 174 k€ en 2022 pour 848 k€ en 2021.

Le montant d'autofinancement se retrouve plus élevé principalement en raison de la vente du presbytère à un montant de 310 k€.

### e) Les dépenses d'investissement

Le total des travaux et des acquisitions réelles d'investissements (total des chapitres 20 -204 -21- 23) est de 2 563 k€ en 2022 pour 1 147 k€ en 2021.

CHAPITRES DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Différence (2022-2021) réalisé	%
20 immobilisations incorporelles	132 767 €	82 366 €	13 718 €	- 68 648 €	-83,3%
204 subventions d'équipement versées	159 193 €	- €	161 535 €	161 535 €	
21 immobilisations corporelles	1 062 783 €	545 213 €	840 824 €	295 611 €	54,2%
23 Immobilisations en cours	214 212 €	519 635 €	1 546 666 €	1 027 031 €	197,6%
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>1 568 955 €</b>	<b>1 147 214 €</b>	<b>2 562 743 €</b>	<b>1 415 529 €</b>	<b>123,4%</b>
16 emprunts (remboursement du capital)	412 104 €	404 074 €	406 624 €	2 550 €	0,6%
27 autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	
020 dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	4 080 €	26 540 €	17 145 €	- 9 395 €	-35,4%
041 opérations patrimoniales (intégrations études)	101 609 €	3 504 €	9 600 €	6 096 €	174,0%
10 dotations fonds divers et réserves	5 190 €	310 €	19 470 €	19 160 €	6180,6%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>2 091 938 €</b>	<b>1 581 642 €</b>	<b>3 015 582 €</b>	<b>1 433 939 €</b>	<b>90,7%</b>
Restes à réaliser (RAR)	669 033 €	742 028 €	496 632 €	- 245 396 €	-33,1%
<b>Total dépenses investissement avec RAR</b>	<b>2 760 971 €</b>	<b>2 323 670 €</b>	<b>3 512 214 €</b>	<b>1 188 543 €</b>	<b>51,1%</b>

### Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Réfection de la piste et des ateliers d'athlétisme (1 446 k€)
- Achat maison petite enfance (248 k€)
- Travaux de voirie, trottoir et chemin (200 k€) : réfection rue du Bas Mettemont et Henri Dunant (137 k€), aménagement d'un chemin agricole pour accès poids lourd (55 k€), création d'un bateau rue Jean Jaurès (8 k€),
- Travaux d'éclairage public (153 k€)
- Travaux bâtiments sportifs (64 k€) : Club house tennis (34 k€), pare ballon au stade Thierry Doret (25 k€), portail Thierry Doret (5 k€),
- Travaux Bâtiments divers (59 k€) : garde-corps mezzanine des services techniques (18 k€), achat d'extincteurs (17 k€), bloc portes pour les combles de l'école maternelle Jean Macé (11 k€), porte principale de la mairie (7 k€), pose porte local chaufferie gymnase PG (6 k€),
- Diagnostic technique de l'ensemble immobilier de l'abbatiale (38 k€)
- Travaux de chauffage des bâtiments divers (36 k€) : chaudière cabinet médical, accueil de loisirs Jules Ferry et centre de loisirs
- Mise en place de la télégestion du chauffage groupe scolaire JB Clément et maternelle Jean Macé : (35 k€)
- Travaux cimetière (29 k€) : reprise de concessions (15 k€), pose de cavurnes (7 k€), columbarium (7 k€)
- Extension du réseau public de distribution d'électricité quartier des Trois Etangs : (18 k€)
- Extension du réseau fibre quartier des Trois Etangs (8 k€)
- Restauration des registres d'état civil et de délibération (10 k€)

### Les principaux équipements de services achetés en 2022 sont les suivants :

- Véhicule services techniques Renault master (37 k€)
- Matériel informatique (31 k€)
- Matériel équipement logistique (26 k€)
- Matériel et mobilier pour équipement bâtiment (14 k€)
- Matériel et mobilier scolaire (13 k€)
- Matériel espaces verts (10 k€)
- Matériel et mobilier pour équipement artistique (9 k€)
- Matériel et mobilier pour restauration scolaire (7 k€)
- Matériel équipement sportif (7 k€)

Et 65 k€ de travaux et petits investissements inférieurs à 6 k€.

### f) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements 2022 s'élèvent à 3 698 k€ pour 1 779 k€ en 2021.

CHAPITRES RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Différence (2022-2021) réalisé	%
10 dotations, fonds divers et réserves	12 215 €	148 971 €	459 314 €	310 343 €	208,3%
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	820 000 €	600 000 €	550 000 €	- 50 000 €	-8,3%
13 subventions d'investissement	35 572 €	135 961 €	479 681 €	343 720 €	252,8%
16 emprunts et dettes assimilées			950 000 €	950 000 €	
27 autres immobilisations financières	8 894 €	4 447 €	4 447 €	- €	0,0%
204 - Subventions d'équipement versées (remboursement SMOTHD)			8 140 €	8 140 €	
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	726 666 €	885 796 €	1 236 601 €	350 805 €	39,6%
041 opérations patrimoniales (intégrations études)	101 609 €	3 504 €	9 600 €	6 096 €	174,0%
<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 704 956 €</b>	<b>1 778 679 €</b>	<b>3 697 783 €</b>	<b>1 919 104 €</b>	<b>107,9%</b>
Restes à réaliser (RAR)	- €	222 723 €	381 745 €	159 021 €	71,4%
<b>Total recettes investissement avec RAR</b>	<b>1 704 956 €</b>	<b>2 001 402 €</b>	<b>4 079 527 €</b>	<b>296 446 €</b>	<b>14,8%</b>

Quelques précisions :

- Chapitre 10 : la commune a perçu en 2022 avec retard, le FCTVA k€ et comme prévu, celui des dépenses de 2021 pour 154 k€  
Concernant la taxe d'aménagement, la commune a perçu 73 k€ de plus en 2022 qu'en 2021 en raison d'un plus grand nombre de constructions sur la commune
- Chapitre 13 : subventions versées à la commune en forte hausse (+252,8 %) en raison de la poursuite du travail effectué par les services pour optimiser les subventions par la multiplication des soutiens. Et pour l'année 2022, nous avons eu un projet plus important pour lequel nous avons dû solliciter nos partenaires, la réalisation de la piste d'athlétisme :
  - o Pour la réfection de la piste (406 k€) avec le découpage suivant : le conseil départemental (309 k€), la région (82 k€), l'ACSO fonds de concours (15 k€).
  - o Solde pour la requalification des rues du bas Mettemont par le département (37 k€)
  - o Télégestion énergétique des bâtiments pour le groupe scolaire JB Clément et la maternelle Jean Macé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (18 k€)
  - o Extension de la vidéoprotection par le département (9 k€)
  - o Socle numérique école élémentaire par la région (7 k€)
  - o FIPD pour gilets par balle (1 k€)
- Chapitre 16 : emprunt (950 k€) essentiellement pour le financement de la piste d'athlétisme.
- Chapitre 204 : Remboursement extension du réseau fibre (8 k€)

### g) Endettement à l'issue de l'année 2022

	Capital restant dû au 31 décembre	Capital remboursé dans l'année	Intérêts remboursés dans l'année	Dettes par habitant	Dettes moyennes par habitant Strate 3500 / 5000
2017	6 674 699 €	405 110 €	103 498 €	1 397 €	842,00 €
2018	6 191 588 €	483 112 €	128 386 €	1 291 €	795,00 €
2019	5 791 186 €	400 402 €	122 147 €	1 210 €	782,00 €
2020	5 379 082 €	412 104 €	116 214 €	1 123 €	773,00 €
2021	4 975 008 €	404 074 €	107 595 €	1 041 €	741,00 €
2022	5 518 384 €	406 624 €	99 479 €	1 162 €	731,00 €

La collectivité a emprunté 950 000 € en 2022 pour aider à la réalisation des investissements suivants :

- Réfection des installations d'athlétisme du complexe Pascal Grousset (piste d'athlétisme pour les Jeux 2024),
- Acquisition et rénovation de la Maison de la Petite Enfance située avenue de la Gare,
- Déconstruction et reconstruction de la Grange permettant l'aménagement de la rue de l'Hardillière pour faciliter la sécurisation piétonnière.

## 6.2 Les applications du contexte financier à notre commune

### 1) La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité pour notre commune.

Evolution de la DGF pour Saint Leu d'Esserent et prospective 2022

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Forfaitaire (7411)	272 524 €	238 533 €	200 451 €	151 910 €	120 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de Solidarité Rurale (74121)	47 183 €	47 980 €	49 269 €	50 447 €	51 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>319 707 €</b>	<b>286 513 €</b>	<b>249 720 €</b>	<b>202 357 €</b>	<b>171 000 €</b>

D'après la simulation de notre prestataire de prospective financière, notre commune est considérée comme aisée fiscalement et devrait donc voir un écrêtement de sa part forfaitaire qui va encore conduire à une diminution de la DGF en 2023 de 32 k€ soit de -15 % par rapport à 2022. Pratiquement, ce type de prélèvement finance : les variations de population, la création de nouvelles intercommunalités, les communes nouvelles, le développement des communes touristiques et en zone de protection environnementale (zones Natura 2000), ainsi que l'augmentation de la péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

## 2) Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

L'ACSO est bénéficiaire du FPIC, elle a choisi de sortir du principe de droit commun en figeant les montants reversés aux communes afin de garantir des recettes stables. En 2022, la commune est bénéficiaire du FPIC à raison de 74 061 €. En 2023, le FPIC est estimé par notre prestataire financier à une recette de 73 535 €. Celui-ci signale également que les variations sont difficiles à estimer de façon précise.

## 3) Le maintien du niveau compétences de l'ACSO et de ses communes membres

En 2022, il n'y a pas eu de modification des champs de compétences entre l'ACSO et ses communes donc le montant de l'attribution de compensation versée par l'ACSO reste inchangé soit d'un montant de : 2 423 801 €.

# 7 Les orientations politiques pour 2023.

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, l'année 2022 a été un retour au niveau d'activités connu en 2019

La procédure menant au vote du Budget 2023 est évidemment marquée par l'évolution du **contexte économique et énergétique** liée principalement à la guerre en Ukraine.

Les annonces gouvernementales ont rapidement montré que la capacité de production énergétique de notre pays n'était pas suffisante par rapport aux besoins avec notamment la pression de la Russie sur la fourniture du gaz et l'obligation de remettre en route nos centrales électriques.

Cette prise de conscience, couplée à l'explosion du budget énergétique a mené la commune à la réalisation d'un plan de sobriété reposant sur 5 piliers et approuvé au Conseil municipal du 6 décembre.

Ce contexte ne remet pas en cause les orientations politiques de la ville prises en début du mandat, au contraire, la volonté est la poursuite des grands projets et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Pour cela, le défi qui doit être relevé par l'équipe municipale et les services est d'optimiser la gestion des ressources et d'être en capacité de réinventer nos méthodes.

Dans ce contexte très contraint, notre capacité d'anticipation reste primordiale notamment pour les sujets de gestion de crise et de développement durable.

Dans ce cadre, les orientations politiques 2023 sont regroupées en trois thèmes decoulant plus globalement de notre projet de ville fondé sur l'équilibre :

I / L'adaptation de l'organisation aux crises nouvelles

II / La poursuite des grands projets du mandat

III / Le maintien des services de proximité et de l'équilibre financier

### **I / L'adaptation de l'organisation aux crises nouvelles**

La capacité d'anticipation de la ville et son adaptabilité se déclinent essentiellement suivant 3 axes que sont la gestion de crise avec la culture du risque, le développement durable et l'amélioration de l'organisation du personnel communal.

#### **a) La gestion de crise et la culture du risque**

Le monde change et semble de moins en moins sûr : crise du Covid, crise en Ukraine, dérèglement climatique. Ces crises s'accumulent et leurs conséquences arrivent jusqu'à nous au quotidien.

Nous devons à la fois contribuer localement à la sécurité globale de la population, mais aussi faire un travail de fond sur la résilience du territoire, c'est à dire sa capacité à diminuer et surmonter les conséquences des crises.

Face à cette nécessité d'adaptation, la collectivité fait le choix de gérer les crises déclarées ou annoncées sans les nier ni les sous-estimer :

- En 2022, nous avons participé modestement à l'accueil de réfugiés ukrainiens, dans l'un des appartements d'urgence de la commune
- Actuellement, nous nous préparons sérieusement à d'éventuelles coupures d'électricité, qu'elles surviennent en 2023 ou 2024. Nous avons prévu de compléter à nouveau notre fichier des personnes vulnérables. En cas de coupure nous établirons quoi qu'il arrive une permanence de services à la mairie avec la police municipale et les sapeurs-pompiers communaux. Nous adapterons nos services périscolaires aux contraintes des parents d'élèves, mais tout en sachant qu'il sera compliqué de satisfaire les demandes de tous alors que nous aurons nous-mêmes de nombreuses difficultés à régler.

Comme la gestion de crise ne peut être efficace sans le développement plus généralement d'une culture du risque, nous faisons le choix de mettre en place régulièrement des actions visant à améliorer cette culture en évitant les deux pièges du déni mais aussi de l'anxiété :

- Une mise à jour de notre plan communal de sauvegarde a été réalisée en 2022. Il s'agit du plan Orsec de la commune, consultable par la population. Nous y avons intégré le retour d'expérience réalisé suite à la crise sanitaire. Ce document permet notamment l'aide à la mise en place d'une organisation de crise locale et de mieux appréhender le rôle de chacun des partenaires de la gestion de crise. A l'avenir, l'obligation pour les communes de mettre en place un plan communal de sauvegarde va s'étendre aux intercommunalités qui pourront ainsi contribuer à la gestion de crise. Ce travail débute actuellement au niveau de l'ACSO.
- En fin d'année nous avons travaillé sur un plan de sobriété énergétique partagé le 6 décembre au conseil municipal. Il repose sur plusieurs piliers :
  - ✓ Un meilleur pilotage des consommations (avec une généralisation de la télégestion par bâtiment)
  - ✓ La remise en question de certains comportements

- ✓ Le déploiement d'équipements décisifs en matière d'économies d'énergie (notamment le grand programme d'isolation des combles),
- ✓ Le soutien aux projets d'économies d'énergie des acteurs du territoire,
- ✓ Si nécessaire la remise en question de dépenses périphériques pour financer les surcoûts énergétiques

La délibération en question est en annexe 2 du présent rapport d'orientation budgétaire.

Entre autres, les points 1 et 3 de ce plan incluent la rénovation de nos installations de chauffage que nous poursuivons mais qui pourra être accélérée par la mise en place de chaudières plus récentes dans certains de nos bâtiments donc moins énergivores.

Ce plan prévoit également la poursuite du déploiement de la télégestion des installations de chauffages. Ce dispositif permet de gérer à distance la température des pièces avec notamment une modulation à la baisse lorsque les salles ne sont pas occupées. Et ainsi d'avoir une gestion plus fine de l'ajustement par rapport au besoin.

A ce titre la commune a déjà engagé en 2022 pour 2023 :

- ✓ Par délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2022, la poursuite de son programme de rénovation de son parc d'éclairage public avec le lancement de la phase 5 pour un montant de 280 K€ avec une participation Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) qui ramène ce montant à 178 K€. Le détail de cette opération est repris dans le point suivant sur le développement durable car c'est un des axes du programme de l'équipe municipale.
  - ✓ Par délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2022, l'accélération du programme de mise en place d'un système de télégestion énergétique des bâtiments. Après avoir réalisé, mise en place pour le groupe scolaire JB Clément et la maternelle Jean Macé courant 2022 pour un montant de 35 K€, la commune va lancer ces travaux pour la salle Art et Culture, le gymnase Jean Macé, l'école Raymonde Carbon et la Mairie pour un montant de 75 K€. Nous avons aussi reçu tout début janvier 2023, les représentants du SE60 pour finaliser l'audit énergétique de nos bâtiments, orienter les premières analyses à venir sur les économies des bâtiments déjà équipés et poursuivre le ciblage des bâtiments les plus énergivores pour les futurs déploiements.
- En 2022, la collectivité a aussi travaillé sur le sujet peu évident de la distribution de comprimés d'iode qui est l'un des outils en cas d'accident nucléaire. Nous avons fait la diffusion d'une information préventive et organisé en octobre dernier un exercice avec la population. Cet exercice peut maintenant servir de référence et être adapté pour d'autres circonstances particulières comme par exemple la distribution de bouteilles d'eau en cas de coupure prolongée de l'eau potable.
- Nous avons officialisé la création d'une réserve communale de sécurité civile au conseil municipal du 6 décembre, avec une réunion publique le 6 février. Celle-ci pourra venir soutenir la sécurité de nos manifestations et aussi d'autres évènements.

### **b) Le développement durable**

Pour faire le lien avec le point précédent, la municipalité considère qu'une meilleure réponse aux crises à venir sera donnée par une ville plus résiliente. En cela, le programme municipal de développement durable sur le long terme semble totalement adapté dans ce contexte accentué de crise énergétique. Et il sera même approfondi sur nos axes forts : l'éclairage intelligent, la production d'énergie renouvelable, l'autonomie alimentaire

**Le programme d'éclairage public** est intelligent pas seulement techniquement, mais aussi socialement parce que consensuel :

- ✓ Sur 900 points d'éclairage public sur la commune, le programme à débute en juin 2023 par une première phase de remise à niveau. Depuis, chaque année, une nouvelle phase est lancée afin d'étaler les investissements. A ce jour, 65% des points d'éclairage sont déjà équipés de LED permettant une économie permanente. Les investissements déjà réalisés sur 4 années de programmation sont d'un montant d'environ 600 k€, ce qui a permis jusqu'à maintenant de contenir l'augmentation des prix de l'électricité et de commencer à réaliser des économies. La couverture en LED sera de 80% à la fin du déploiement de la phase 5 en 2023.
- ✓ Comme notre système le permet, nous n'avons pas eu à couper l'éclairage la nuit mais plutôt fait le choix de réduire au maximum l'intensité la nuit, soit moins 85%. Il dispose aussi de capteurs de présence faisant remonter cette intensité à 50% en cas de détection. Ce qui permet ainsi d'avoir un bon compromis entre le sentiment de sécurité que chacun est en droit d'avoir et la nécessité de réaliser des économies.
- ✓ Le pilotage fin mât par mât avec un logiciel centralisé afin d'adapter la luminosité en fonction par exemple de la présence à proximité d'une autre source lumineuse (enseigne, illumination de Noël) ou d'une caméra de vidéoprotection (besoin potentiel d'atténuation).

#### **La production d'énergie renouvelable et locale** suivant 2 axes principaux :

- ✓ Le méthaniseur produit l'équivalent de la consommation de gaz de la ville. C'est une alternative importante, tout particulièrement dans le contexte d'indépendance à développer par rapport à l'approvisionnement qui jusqu'à maintenant était grandement axé sur du gaz russe.
- ✓ Un projet de parc solaire photovoltaïque de 22 hectares sur l'ancien parc à cendres de la zone du Renoir représenterait 2 fois la consommation électrique de la ville. Des pré-études encourageantes ont été menées par le propriétaire EDF sur toute l'année 2022. Ce projet devrait être officialisé très prochainement. Il pourra bénéficier de la loi sur les énergies renouvelables récemment votée au Parlement. Celle-ci prévoit certaines accélérations des procédures. Nous travaillons également sur plusieurs manières de mieux partager la valeur ajoutée d'un tel projet avec les habitants, notamment sous forme de « bons énergie ».

#### **Une autonomie alimentaire locale :**

- ✓ Avec le soutien à l'installation d'une activité de maraichage professionnel qui figure dans le programme municipal. Ce projet a abouti en 2022 par l'acquisition conjointe par un jeune agriculteur et par la commune d'un terrain de près de 5 hectares au-dessus de l'écoquartier du Haut Mettemont. C'est un projet qui va produire l'équivalent des besoins en légumes et fruits d'un tiers de la commune. Nous verrons sous peu la mise en place des premiers maillons d'un circuit court de commercialisation (y compris la vente directe sur le site) et la collectivité favorisera la visite du site par le grand et le jeune public. Dès 2023, la collectivité participera au projet alimentaire territorial de l'ACSO. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.
- ✓ Nous continuons à travailler sur la diminution du gâchis dans nos restaurants scolaires (déjà passé en 1 an de 25% à 20%). Pour 2023, nous avons l'objectif de poursuivre la réduction du gâchis. Tout cela, bien évidemment en continuant de bien nourrir nos enfants, en quantité et en qualité. Cette démarche va contribuer à un projet plus large. En effet, nous souhaitons évoluer vers un véritable éco-service à l'enfance, qui intégrera le développement durable au cœur de son projet éducatif et pédagogique. Celui-ci va d'ailleurs être rédigé cette année en coopération avec les familles.
- ✓ En dernier sujet sur ce thème de l'autonomie alimentaire, nous réfléchissons activement depuis plusieurs années à différentes pistes de reconversion de l'ancienne sucrerie. Nous le faisons en

particulier avec l'ACSO. Actuellement deux pistes émergent mais sont à confirmer : une piste culturelle autour du cinéma, mais aussi une piste de développement durable autour de l'alimentation. En effet, en complément des cultures de plein champ, il serait possible à cet endroit d'installer une ferme urbaine verticale pour produire certains aliments du futur.

### c) L'amélioration de l'organisation du personnel

#### Personnel et management

Depuis début 2021, dans le cadre des entretiens professionnels de 2020, nous avons intégré un objectif collectif à l'ensemble du personnel communal concernant le développement durable. Cet objectif a été présenté et approuvé par les représentants du personnel et le comité de Direction avec un autre objectif collectif concernant la solidarité dans et entre les services.

Ce premier objectif est ainsi défini dans la trame de l'entretien : « Poursuite de l'objectif de développement durable / transition écologique.

Chacun peut à son niveau utiliser au mieux ses ressources, optimiser la gestion des déchets et réaliser des économies de temps et d'énergie. Les moyens organisationnels, temporels et financiers dégagés permettront de redéployer nos efforts. Avec comme indicateur une note ou une information de chaque agent sur ce qu'il a fait dans l'année pour mieux gérer son temps (abandon de pratiques peu utiles au profit d'autres plus utiles), améliorer la gestion des déchets (gâchis restauration scolaire, tri sélectif et gestion ordonnée des déchets verts, des dépôts sauvages, et autres déchets) et les ressources (matière premières, fluides, électricité, papier, gestion différenciée des espaces verts...) et ainsi réaliser des économies d'énergies et de temps.

Chaque agent a 2 exemples à donner parmi toutes ces possibilités ou d'autres dans ce cadre. »

Cet objectif perdure depuis 3 ans car le développement des prises de conscience prend du temps et cet objectif prend encore plus de sens avec le nouveau contexte de la crise énergétique. C'est pourquoi il a été reconduit de nouveau dans les entretiens commencés ce début d'année pour l'évaluation de l'année 2022.

La collectivité utilise également le volet de la formation pour affiner l'approche de ses grands objectifs. Par exemple, dans le cadre de la lutte contre le gâchis alimentaire, l'ensemble du personnel de la pause méridienne a été formé en 2022 par l'association « Echanges pour une Terres Solidaire » pour l'éducation au goût. Ce type d'action sera poursuivi en 2023 pour sensibiliser nos animateurs puis nos jeunes aux différents aspects autour de l'alimentation.

D'une manière plus générale, en 2022, nous avons pu voir l'efficacité de la mise en place des 1607 h avec un temps de travail passé à 36h40 en place de 35h avec 9 jours de RTT. Cela a permis de revoir l'organisation du temps de travail en incluant pour la majorité des services 20 minutes de plus par jour. Pour la Police municipale, il a plutôt été choisi de réorganiser la semaine de travail sur 4 jours avec ainsi la possibilité de couvrir des plages horaires plus larges pour par exemple plus de présence aux abords des écoles et du collège. En 2023, nous regarderons quand nécessaire, comment occuper des plages plus larges pour couvrir les besoins tout en respectant les obligations du temps de travail.

En 2022, nous avons également définis les lignes directrices de gestion RH qui permettent de fixer une trame pour tout ce qui est évolution de carrière. Nous avons également poursuivi notre processus d'amélioration des recrutements avec la définition d'un cadre écrit de recrutement (liste des candidats, présélection, entretiens) et un ciblage plus précis des questions en entretien avec de plus en plus de mise en situation pour évaluer les capacités des candidats.

Avec les élections professionnelles du 8 décembre 2022, nous avons dû mettre en attente certains grands chantiers RH comme l'évaluation de la reconnaissance individuelle et sa matérialisation par le Complément Indemnitaire Annuel ainsi que la mise en place du télétravail hors crise. Ces deux sujets seront donc à étudier en 2023 et à mettre en place.

## Les systèmes d'information

En 2022, nous avons considérablement amélioré nos systèmes avec l'achat d'un deuxième serveur pour permettre une remise en route plus rapide en cas de panne du premier serveur.

Nous avons aussi amélioré notre système de sauvegarde des données avec des enregistrements sur des supports physiques journaliers.

Nous avons aussi mis l'accent sur la sécurité informatique avec le renforcement des mesures de protections sur les postes, sur le serveur, pour les droits d'accès aux données.

En 2023, il est prévu de faire des tests d'attaques par une entreprise externe pour voir comment renforcer encore plus nos défenses.

Fin 2022, un nouvel outil de gestion des ressources humaines est mis en place avec principalement dans un premier temps la gestion de la paie. Il remplacera ainsi à terme deux logiciels qui ne couvraient pas suffisamment nos besoins.

A partir de 2023, avec ce nouveau logiciel, nous intégrerons la gestion des carrières et des absences. Cet outil sera décentralisé dans les services pour que chacun alimente directement les données nécessaires à la gestion centralisée RH.

D'une manière plus générale, la collectivité, avec une vingtaine de logiciels métiers, doit poursuivre son travail de recherche d'optimisation de nos outils en vérifiant qu'ils sont adaptés et qu'ils permettent bien aux services de gagner du temps dans la gestion quotidienne pour permettre de mieux investir les champs stratégiques liés aux objectifs de la collectivité.

## II / La poursuite des grands projets du mandat

### a) Constructions nouvelles

Le nouveau **quartier des Trois Etangs** est sorti de terre avec la livraison au printemps 2022 de 29 logements en accession à la propriété et de 42 logements aidés en décembre dernier. En 2023 nous verrons la livraison d'une résidence services pour « seniors indépendants » de 70 logements. De même, le lancement de la construction cette année du premier des deux bâtiments d'activité économique prévus dans le programme d'aménagement est confirmé. Enfin des contacts sérieux ont lieu en ce moment concernant la parcelle prévue pour un hôtel. Dans les prochains mois, le jardin public au centre du quartier sera rétrocédé à la commune ainsi que les trois rues créées. Nous finaliserons une étude sur un mini giratoire au croisement de la rue Ferdinand Buisson et de la rue Pierre Sempastous.

A cela va s'ajouter une nouvelle résidence dans le **quartier de l'Abreuvoir aux Moines**, au bord de l'Oise sur une partie de l'ancienne sucrerie. 2023 verra la livraison de 80 logements par l'aménageur Linkcity au bailleur social Clésence qui gèrera 20 logements aidés et 60 logements intermédiaires. Une réflexion sur la sécurisation de la voirie du quai d'amont aura lieu en 2023 dans le cadre du phasage de la voie douce sur lequel travaille actuellement l'ACSO.

### b) Développement économique

Dans le même temps, l'année 2022 est une année importante pour la **zone du Renoir**, qui est considérée par l'ACSO comme l'un des atouts de l'agglomération principalement en raison de ses connexions à la voie ferrée et à la rivière. Mais également, au-delà du projet déjà abordé de parc solaire au niveau de l'ancien parc à cendres de 22 hectares de l'ancienne usine électrique, de l'existence de deux autres terrains de 3 hectares encore disponibles. Nous souhaitons créer des emplois locaux et à valeur ajoutée, mais que l'activité reste compatible avec le passage d'une voie douce entre Creil et Saint Leu. A cette implication appréciée de l'agglomération, s'ajoutent les réflexions actuelles des propriétaires fonciers concernés, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui devraient avancer en 2023 et ce, dans le respect des intérêts de la commune.

### c) Réflexions à venir sur l'aménagement urbain et la circulation

Les aménagements prévus dès 2009 sur les orientations de développement le jour. Il s'agit d'un processus long dont l'objectif principal est bien d'éviter l'enclassement de la population avec l'arrivée de familles. La population devrait effectivement augmenter de 15% en quelques années, mais elle a diminué de 5% depuis vingt ans. Nous avons donc juste un rattrapage qui correspond à un taux de croissance de 0,4% par an sur le long terme. Ce qui est à peine plus que le taux de croissance démographique actuel de la population française.

Nous avons deux exemples récents (construction neuve, développement économique) où l'attractivité est déjà conciliée avec le maintien de la qualité de la vie. C'est le même état d'esprit qui va nous guider en 2023 pour fixer le cadre d'une nouvelle réflexion sur notre aménagement urbain. Les deux orientations majeures auxquelles nous voulons associer la population sont les suivantes :

Premièrement nous souhaitons continuer à accueillir des besoins réels en logements nouveaux, mais de manière plus perlée et diffuse afin de préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population. Cette réflexion va donc concerner les terrains de l'ancienne sucrerie non encore urbanisés, mais aussi les terrains déjà constructibles, qu'il s'agisse d'anciennes fermes ou de terrains à diviser. Nous ferons bien la différence entre centre-ville avec des services à proximité et les quartiers périphériques plus résidentiels et qui doivent rester plus calmes.

Par ailleurs nous souhaitons contribuer au développement économique de notre territoire mais aussi du sud de l'Oise. Mais nous voulons aussi limiter les problèmes réels de circulation de transit que nous connaissons sur les trois routes départementales qui traversent la ville. Nous avons depuis plusieurs mois présenté un plan d'ensemble à court et moyen terme à l'Etat, au Conseil départemental et à la SNCF.

Ce plan, c'est une combinaison ambitieuse de trois volets.

- La sécurisation du passage à niveau de centre-ville par une pré-signalisation et par une plus grande répression des contrevenants,
- L'aménagement complémentaire du CD92 avec une aide pour un, voire deux giratoires,
- La création non pas d'une déviation, mais avec une voie d'accès nouvelle au plateau agricole permettant à terme de supprimer les camions dans la rue d'Hardillière.

Cette recherche d'équilibre va donc passer par la **révision de notre plan local d'urbanisme** qui vient d'être lancée par le Conseil Municipal, et à laquelle la population sera associée. Dès maintenant, les échanges avec les propriétaires privés, et avec les promoteurs, sont marqués par la recherche de projets raisonnables et limitant l'impact sur leur environnement humain.

### d) Les autres grands projets

Un autre projet phare d'aménagement concerne la création de la voie douce sur **les berges de l'Oise**. Sur les 11 km de berges au total sur le territoire de l'ACSO, celle-ci prévoit d'injecter plus de 3 millions d'euros pour les aménagements. Nos 6 kilomètres de berges sont à la fois l'un de nos plus grands atouts communaux et un projet à la hauteur de notre agglomération. La mise en valeur de certains segments a déjà commencé depuis plusieurs années. Ce qui a permis en 2022 de développer encore les animations comme la fête de la rivière communale, mais aussi la participation aux Escales et au Marché picard de l'ACSO.

Cette année, le passage le long du terrain de la Chambre de Commerce a aussi été aménagé pour les cyclistes. Et surtout l'étude globale menée par l'ACSO a atteint une phase opérationnelle décisive. Les scénarios vont notamment s'appuyer sur un projet important : que la voie douce longe la zone de l'écluse de Creil-St Leu et passe au-dessus de la rivière Thérain à l'endroit précis où elle se jette dans la rivière Oise.

Pour la collectivité, un enjeu important est de faire coïncider le phasage notamment pour nos propres travaux à envisager quai d'amont dont l'abreuvoir aux moines.

Nous conservons l'idée d'une étude en interne et avec l'ACSO sur la **réutilisation de l'ensemble Sovafim**. (à côté de la Gare) pour des besoins variés (Base de loisirs, animations locales, parking relais). Dès cette année, nous avons occupé cette zone pour le déplacement du Feu d'artifice compte tenu des travaux au stade Pascal Grousset.

**Le complexe sportif Pascal Grousset** a connu en 2022 la première rénovation fondamentale depuis sa création il y a 40 ans. Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques en France, nous avons engagé une dépense de 1,4 million d'euros et pu financer le remplacement complet de la piste, l'installation d'éclairage réglable, la création de zones de lancer nouvelles comme le saut à la perche, et l'adaptation du complexe aux personnes à mobilité réduite. L'inauguration officielle aura lieu le 13 mai 2023 prochain et sera l'occasion de partager cet espace non seulement avec les associations utilisatrices mais aussi avec toute la population.

En 2023, il convient de poursuivre ces travaux par la réfection du terrain d'honneur qui nécessite également une « remise au propre » du périmètre (murs, grillages) pour être au niveau des équipements qui l'entourent. Le système d'arrosage sera refait avec la mise en place d'un nouveau système de drainage, un terrassement du terrain avec la mise en place d'un nouveau gazon.

**La Maison de la Petite Enfance**, avenue de la Gare, a avancé en 2022. Nous avons décidé de solliciter l'ACSO pour l'acquisition du bâtiment existant par la commune. La transaction s'est faite à un prix satisfaisant pour les deux parties. En parallèle, les premières études de faisabilité ont montré que ce bâtiment ne pouvait pas accueillir à la fois les modes de garde prévus (halte jeux communale, micro-crèche privée) et des professions médicales. Nous travaillons donc sur la construction par un investisseur privé d'un second bâtiment qui accueillera différents professionnels de santé, permanents ou ponctuels, autour des besoins de l'enfant et de la mère. Plusieurs marques d'intérêt sérieuses de professionnels ont déjà été enregistrées. Nous lançons très prochainement l'appel d'offres pour le recrutement de l'architecte et du bureau d'études qui suivront la partie opérationnelle du projet. Il faudra par la suite lancer la consultation des entreprises pour un lancement des travaux avant la fin de l'année. Nous allons faire au mieux pour que l'ouverture soit réalisée en septembre 2024.

**La requalification de la rue d'Hardillière**. La difficulté particulière de ce chantier de rénovation est bien connue : un trafic quotidien de desserte du plateau agricole, une configuration de rue étroite et en pente, des réseaux souterrains anciens et qui lâchent périodiquement. Le plan d'ensemble s'est fait un peu attendre, car le calage des périodes de fermeture de la rue pose au moins autant de difficultés que le choix des travaux eux-mêmes. L'intérêt général représenté par la commune se situe forcément au milieu de demandes contradictoires des riverains et des utilisateurs. Nous commencerons au printemps par la sécurisation, avec l'alignement d'une grange sur la partie basse de la route, et avec l'implantation d'équipements de sécurisation. En 2024, ce sera le tour des autres réseaux et du revêtement.

### III / Services de proximité et équilibre financier

#### a) Les services de proximité

La municipalité est très attachée à ce que le grand nombre de services rendus au quotidien soit de qualité. Ainsi, chaque année, ce qui est accompli par la commune est résumé dans un document sur les services rendus annexé au présent Rapport d'Orientation budgétaire.

La pertinence et la qualité des services de nos différents Pôles d'activités ne se réduisent pas à quelques chiffres, mais certains sont quand même symboliques et concrets :

- 23 kms de voirie et 25 kms de chemin ruraux surveillés et entretenus, 12 hectares d'espaces verts à embellir
- 50 animations importantes à gérer ou accompagner, près de 300 élèves de l'Ecole des Arts instruits
- Près de 50 000 repas servis dans les cantines, plus de 25 000 présences d'enfants sur le périscolaire,
- 150 mois d'aide alimentaire décidés, plus de 5000 heures d'accueil de petite enfance,
- 500 surveillances d'établissements scolaires, près de 200 verbalisations,
- 3000 abonnés Facebook, près de 90 000 visiteurs sur Internet

Tout ceci a été possible grâce à l'engagement des 120 agents municipaux. A titre indicatif, nous comptons dans cette mairie pas moins de 35 arrivées en 2 ans, pour remplacer des départs à la retraite ou des mutations. Cette période nous a aussi permis de faire progresser nos techniques de recrutement.

Ainsi, malgré toutes les contraintes financières, nous espérons maintenir autant que possible un haut niveau de service, voire procéder à certaines améliorations. Cela a été le cas en 2022 par exemple pour la petite enfance. Nous avons procédé à l'élargissement des horaires de la halte-jeux municipale et ouvert un Relais Petite enfance afin de rapprocher les parents et les 25 assistantes maternelles en fonction sur la commune. A moyen terme, il a été déjà évoqué la Maison Petite Enfance avenue de la Gare, mais il y a aussi un autre projet de micro-crèche privée dans le nouveau quartier des trois étangs. Les prochaines années seront bien à St Leu des années de rattrapage pour la petite enfance et une fête particulière sera créée : la fête des bébés (et de leurs parents)

Un autre exemple d'amélioration de service : organiser des animations, c'est produire de la convivialité et du vivre ensemble. En 2022, nous avons varié les approches, en mettant en valeur notre rivière, mais aussi certains points de regroupement dans les quartiers. Nous avons aussi mis en avant des occasions pour des générations différentes de se rencontrer : jeunes et moins jeunes.

Nous continuerons aussi à soutenir et compléter les efforts des associations locales, sportives, culturelles, citoyennes. En effet, nous pouvons avoir quelques inquiétudes sur l'avenir de l'engagement citoyen, sous ses différentes formes (bénévolat ou volontariat). Cette réticence à l'engagement ne facilite pas la transmission de témoins concernant certaines associations locales. Nous rappellerons aux citoyens, de différentes manières, que ces associations ne continueront à vivre que grâce à eux. Il est donc d'autant plus important de remercier ceux qui sont actifs pour leur dévouement.

Nous continuerons également à travailler pour maintenir notre tissu commercial de proximité. En 2022, nous avons lancé un système de chèques cadeaux seulement utilisable en centre-ville. En 2023, nous souhaitons accompagner la relance d'une association de commerçants, réfléchir autrement à la reprise de notre marché, et continuer l'étude sur la requalification de la Place de la République, qui est bien notre cœur de ville.

L'accessibilité de la mairie devrait être réétudié et particulièrement la qualité des cheminements piétons sur le parvis.

## **b) L'équilibre financier**

L'objectif de la collectivité est de réaliser le maintien et l'approfondissement des services mais aussi le maintien de l'équilibre financier. Nous pouvons avoir l'impression que notre situation est moins prise en compte par l'Etat que celle de villes plus grandes qui bénéficient des fonds dédiés aux politiques de la ville ou de villages plus petits qui peuvent bénéficier de fonds spécifiques dédiés aux territoires ruraux. En 10 ans, la dotation de fonctionnement versée par l'Etat à la commune s'est réduite de 1 Million d'euros. Et en ce qui nous concerne, elle n'est pas compensée par d'autres types de dotation. Il est donc nécessaire

pour la collectivité de dégager le maximum de marges de manœuvres pour maintenir un niveau de fonctionnement et d'investissement.

Dès 2022, la collectivité a tiré les conséquences des menaces portées sur l'équilibre financier avec notamment une augmentation des prix de l'énergie annoncé par le Syndicat de L'énergie de l'Oise (SE60) de 20 % sur l'électricité et de 40% sur le gaz. Il a ainsi été nécessaire de faire progresser les recettes locales :

- L'optimisation de la recherche de subventions pour nos projets.
- La vente de biens non utilisés par les services (vente du presbytère réalisée)
- Concernant la fiscalité : par une augmentation modérée de la taxe foncière (+2 points), puis par un relèvement du taux de la taxe d'aménagement (de 3% à 5%),
- La réalisation d'un emprunt bancaire,
- Le relèvement des tarifs en modulant davantage selon les revenus et le lieu de résidence et en prenant en compte les tarifs appliqués dans les communes voisines

En 2023, le contexte ne semble pas s'améliorer avec pour exemple une hausse annoncée par le SE60 du coût de l'énergie avec + 50 % pour le l'électricité et + 300% pour le gaz. Ce qui fait que nos dépenses sur ces deux lignes budgétaires vont devrait doubler pour passer de 300 k€ à 600 k€.

Nous venons de recevoir la révision annuelle de la tarification du marché de restauration scolaire et les coûts sont majorés d'un peu plus de 5 %. Malgré cela, nous avons entendu parler pour ce marché d'une possibilité de révision d'un peu moins de 10% par un principe appelé théorie de l'imprévision qui permet de demander une majoration des prix justifiée à tout moment.

Nous n'avons à ce stade pas d'idée de ce que sera l'évolution de l'inflation même si certaines simulations actuelles prévoient une baisse au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Nous constatons cependant que les coûts des matières premières sont en perpétuelle évolution. En effet depuis quelques temps, les devis des entreprises ne garantissent des prix que sur des durées très limitées alors qu'auparavant la validité d'un devis était régulièrement d'un an.

Nous avons également des hausses de frais que nous ne maîtrisons pas que comme la revalorisation des salaires par la hausse de la valeur du point indiciaire (+ 100 k€ en 2023). Mais cela est bien fait pour essayer de préserver le niveau de vie par rapport à la flambée de l'inflation.

Nous ferons tout ce qu'il est possible de faire à notre niveau :

- En suivant au plus près le plan de sobriété de la ville,
- En accentuant la recherche de financements pour nos projets avec notamment les nouveaux fonds comme le fonds vert et en l'étendant aux fonds privés (fondations),
- En poursuivant les cessions immobilières (maison impasse du chemin de fer, réflexion maison et terrain quai d'aval).

Il sera aussi nécessaire d'étudier toute marge de manœuvre qui se présente à nous tout en restant en cohérence avec les différents éléments mentionnés dans ce document.